

Compte rendu de séance

Séance du 25 Janvier 2018

L'an 2018 et le 25 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle Area Bacchi sous la présidence de DARDONVILLE Alain, Maire.

Présents : M. DARDONVILLE Alain, Maire, Mme POUSSE Corinne, M. LEGUET Thierry, M. JAHIER Bernard, Mme CAPLAIN Joëlle, M. GASTECEL Jean-Jacques, Mme OGER Colette, Mme GAUCHER Céline, M. PINTO Alexis.

Absent(s) ayant donné procuration : M. DUBOIS Franck à M. DARDONVILLE Alain, Mme JUNCHAT Ghislaine à Mme CAPLAIN Joëlle, Mme PASSEMARD Aline à M. GASTECEL Jean-Jacques, Mme PLISSON Sabrina à Mme GAUCHER Céline, M. TARTRON Arnaud à M. PINTO Alexis, M. MERY Cyrille à M. LEGUET Thierry.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 22/01/2018

Date d'affichage : 22/01/2018

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
le : 29/01/2018

Et publication ou notification
du : 29/01/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme GAUCHER Céline

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- ✓ Ouverture de crédits d'Investissement 2018 - D2018_001
- ✓ Adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat de Production d'Eau Potable de la Sévinerie (SPEP) - D2018_002
- ✓ ANTENNE RELAIS TÉLÉPHONES MOBILES - D2018_003

Le compte rendu de conseil municipal de la séance du 22 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Céline GAUCHER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite Thierry LEGUET à présenter le compte rendu des commissions dont il a la charge.

Commission cadre de vie

M. LEGUET propose une réunion entre le Conseil Départemental, son vice-président en charge du développement du numérique, Monsieur Frédéric NÉRAUD, et les élus de Rebréchien le jeudi 15 février à partir de 17h30 à la Mairie afin d'évoquer le déploiement du FTTH (Fiber to the Home : Fibre à la porte) sur notre commune à partir du second semestre 2018. Solution finalement préférée par le département à l'ADSL haut-débit.

D'autres réunions d'information plus générales sont proposées par courrier ce jour. Monsieur le Maire se rendra à celle de Chaingy le 6 février.

Monsieur LEGUET précise que les travaux devraient commencer en 2018 et que la commune devrait être reliée en 2020.

Evènementiel

Soirée théâtre à Rebréchien

Le vendredi 02 février. La troupe SOS Paspenga interprétera une comédie d'Éric ASSOUS « Les belles sœurs ».

L'ouverture des portes est prévue à 20h, lever de rideau à 20h30.

Dans le cadre de l'ouverture culturelle, les élèves de cycle 3 ont reçu des cartons d'invitation gratuits. Tarif 6 €. Demi-tarif pour les mineurs.

La communication a été faite sur le site, sur la place, dans le Bulletin Municipal et par voie d'affichage.

La feuille de route des préparatifs a été communiquée aux services techniques.

Soirée Moules frites :

Elle se déroulera le samedi 10 février 2018 à la salle polyvalente à partir de 20 heures. A trois semaines de la soirée 130 personnes se sont déjà inscrites auprès de Cyrille Méry.

Tarif 25 € par personne pour un menu complet avec les boissons et les moules frites à volonté.

12 € pour les moins de 12 ans.

Animation avec Pierre LETANG au chant et Alexandre DUFOUR à la sono.

Rock in Rebrech' :

Trois artistes ou groupe d'artistes ont été signés au cours du dernier mois pour la 9ème édition qui aura lieu le samedi 30 juin 2018. La tête d'affiche totalise actuellement 275.000 abonnés et 23 millions de vues sur Youtube. Un bon début... On ne vous en dit pas plus pour le moment !

Les bulletins municipaux 2017/2018 ont été distribués au cours de la 1ère semaine de janvier dans toutes les boîtes aux lettres de la commune par les services techniques. Les retours qui ont été faits étaient bons.

Monsieur LEGUET remercie à tous ceux qui ont œuvré pour la réalisation de ce bulletin d'information dont la version numérique est consultable en ligne sur le site communal.

Monsieur LEGUET informe que les vœux du Maire se sont très bien déroulés avec une belle affluence, notamment les nouveaux arrivants de la commune, les participants aux maisons fleuries. Un article de presse est paru sur cet évènement.

La commission évènementiel réfléchit à une nouvelle version des invitations pour 2019.

Monsieur le Maire invite Corinne Pousse à présenter la situation de la **Commission Animation Jeunesse**

Corinne POUSSE a contacté Cigales et Grillons pour connaître leur programme des vacances d'hiver. A ce jour, une sortie est programmée : Center Parc le 1^{er} mars 2018.

La commission reprendra l'ancienne version pour communiquer auprès des jeunes : un courrier personnalisé à chaque adolescent de la commune concerné en plus de l'information mise sur le site internet de la Commune.

Finances : ouverture de crédits en investissement pour 2018

réf : D2018_001 A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

L'article 1612-1 du code général des Collectivités Territoriales autorise, avant le vote du budget primitif, l'ouverture des crédits, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Pour le **Budget Communal**, le montant calculé autorisé est de **41 381 €**.

- **Chapitre 020 = 7 500 x 25% = 1 875 €**
- **Chapitre 021 = 158 024 x 25% = 39 506 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **Autorise** à l'unanimité des présents et représentés, l'ouverture des crédits d'investissement à hauteur de 25% des dépenses de 2017.

Adhésion de la CCF au SPEP de la Sévinerie

réf : D2018_002 A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

Considérant que la compétence eau est transférée au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de Communes de la Forêt,

Considérant que les communes d'Aschère-le-marché et Montigny sont actuellement membres du Syndicat de Production d'Eau Potable de la Sévinerie (SPEP), qui est à cheval sur deux EPCI à fiscalité propre.

Considérant que l'article L.5214-21 du CGCT impose le retrait des communes de ce syndicat,

Considérant qu'il est possible d'engager une démarche d'adhésion volontaire de la Communauté de Communes de la Forêt au SPEP de la Sévinerie. Cette adhésion requiert, selon l'article L.5214-27 du CGCT, l'accord de la majorité qualifiée des communes membres de la CCF ainsi que celui du syndicat et de ses membres.

Considérant que cette adhésion permet de poursuivre le fonctionnement actuel du syndicat et de maintenir en l'état son actif et passif budgétaire.

Considérant que la Communauté de Communes de la Forêt bénéficierait de 6 représentants au sein de ce syndicat,

Considérant qu'en cas d'adhésion, il sera nécessaire de siéger au sein de l'assemblée syndicale,

Considérant les candidatures suivantes, tous conseillers municipaux d'une commune membre :

- Serge GUERIN
- Christian LEGENDRE
- Jean-François MERET
- Gilles LE MARCHAND
- Christiane MASSEIN
- Gérard ROCK

Le conseil Municipal de Rebréchien, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- **Valide** l'adhésion de la Communauté de Communes de la Forêt au Syndicat de Production d'Eau Potable (SPEP) de la Sévinerie, dès que possible à partir du 1^{er} janvier 2018.

Antenne relais téléphonie mobile

réf : D2018_003 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

L'entreprise CIRCET, filiale d'Orange est chargée de rechercher des emplacements pour l'installation d'une antenne relais afin d'améliorer la réception du signal pour les téléphones mobiles.

Ils démarchent les collectivités territoriales avant de rencontrer les particuliers qui se sont portés volontaires.

Pour Rebréchien leur pré étude visait un emplacement au bout de la rue de l'école.

Un rendez-vous a eu lieu le 4 janvier en Mairie avec le chargé de mission de l'entreprise. Nous avons émis un avis défavorable sur cette implantation en plein zonage de la future ZAC, mais sommes favorable à une étude.

Lors de cet entretien deux sites ont été évoqués :

- Derrière les abat-sons du clocher de l'église,
- Sur un pylône à proximité du bassin de rétention

Depuis nous leur avons proposé un 3^{ème} site à proximité du suppresser d'eau potable.

- La portée d'une antenne est d'environ 1,5 km.
- La redevance annuelle au propriétaire de la parcelle est de 2 500 €.



Parcelle : 000/10092	Surface : 1366 m ²
Zone :	
Adr. Parcelle : ROUTE DE MARGNY 45470 REDRECHEN	
Propriétaire : SYND INTERCOM DES EAUX ET DES USAGE	
Adr. Prop. : MAIRIE 45760 VENNECY	

- 1 Eglise
- 2 Bassin de rétention
- 3 Suppresseur Eau Potable

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de décider si l'équipe municipale est favorable à la poursuite de l'étude par Orange pour une installation d'un équipement destiné à améliorer la réception sur les mobiles des abonnés Orange, et si oui, quel équipement.

Le débat s'ouvre, concernant la portée de ces antennes selon leur hauteur et leur situation, sur la diffusion des ondes pour les personnes hypersensibles, le lieu le mieux adapté... comment s'organiserait la collaboration avec le fournisseur : convention, intervention en cas de problème...

Les membres du conseil municipal se prononcent favorablement à l'unanimité des présents et représentés pour la poursuite de l'étude par CIRCET de l'installation d'une antenne relais pour améliorer la réception sur la commune des téléphones mobiles.

Monsieur le Maire propose alors d'organiser une réunion publique avec un technicien de l'entreprise afin de répondre aux questions, avant décision finale de poursuivre l'étude d'implantation. Cette réunion pourrait être fixée avant ou après les vacances d'hiver de la zone B.

Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à se prononcer sur les deux questions suivantes :

- Quel emplacement vous paraît le plus adapté ?
- Lequel refusez-vous ?

La majorité des voix se porte en premier à proximité du surpresseur, vient ensuite l'emplacement à proximité du bassin de rétention derrière les ateliers communaux, avec 2 refus pour ce choix, enfin l'église avec 6 refus.

Informations et questions diverses.

Madame Corinne POUSSE informe que la commission anciens a du mal à recruter une animation pour le repas des anciens à un coût raisonnable. Céline GAUCHER et Thierry LEGUET suggèrent de contacter l'école de musique qui est intervenue pour Halloween et dont la prestation a beaucoup plus. Leur répertoire est étendu.

Monsieur Bernard JAHIER signale que le transfert de compétences eau du SIVU vers la Communauté de Communes de la Forêt n'est pas aussi simple que prévu. Actuellement en cas de fuite d'eau, l'astreinte est confiée à une entreprise extérieure.

Questions diverses :

La séance est levée à 21h10.

En mairie, le 26/01/2018
Le Maire
Alain DARDONVILLE